

VERIFICATIONS PERIODIQUES REglementAIRES DES INSTALLATIONS DU LYCEE JEAN DUPUY ANNEE 2024



www.dekra-industrial.fr

Contrat

N° 2023 0704 5972 – Version 3

DEKRA Industrial SAS

ACT EXPLOIT PAYS DE L'ADOUR
Centre d'Affaires du Lescourre
5 Rue Satao

64230 LESCAR
Siret 43325083400010

YANNICK LADEVESE - CHEF/FE DE SECTEUR
Tél : 0627818083 - yannick.ladevese@dekra.com

LYCEE TECHNOLOGIQUE JEAN DUPUY

1 Rue Aristide Berges

65000 TARBES
Tél : +33 5 62 34 03 74

Interlocuteur : M Didier RAUTURIER
didier.rauturier@ac-toulouse.fr

Date	Version	Modifications
06/02/2024	3	Révision
31/01/2024	2	Révision
22/12/2023	1	Initiale

CONTRACTANTS

Le présent contrat est conclu entre les entités citées ci-après

DEKRA Industrial SAS

et **LYCEE TECHNOLOGIQUE JEAN DUPUY**

ACT EXPLOIT PAYS DE L'ADOUR
Centre d'Affaires du Lescourre
5 Rue Satao

1 Rue Aristide Berges

64230 LESCAR
Siret 43325083401091

65000 TARBES
Siret 19650027600015

ci-après dénommée DEKRA Industrial SAS

ci-après dénommée le CLIENT

OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet, à compter de sa signature par les deux parties, de redéfinir pour le(s) contrat(s) suivant(s) : 201707045392 du 25/04/2017 les conditions spécifiques selon lesquelles DEKRA Inspection s'engage à poursuivre la fourniture au client des prestations de service définies ci-après. Il complète les conditions générales de vente de DEKRA Inspection jointes aux présentes avec lesquelles il forme un tout.

MISSION(S) PROPOSEE(S)

"Exploitation"

"Equipements de travail"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique	LEVM001	2012 09 2	CGI-Exploitation_2023-10

DEKRA Industrial SAS

Paraphes

CLIENT

DETAILS DES MISSIONS " Exploitation "

○ DESCRIPTION DE L'OBJET DE NOTRE INTERVENTION

○ SITE(S) D'INTERVENTION

- LYCEE TECHNOLOGIQUE JEAN DUPUY - 1 Rue Aristide Berges - 65000 - TARBES

○ CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION

- Le client devra s'assurer de la disponibilité des appareils, installations, équipements pendant le temps nécessaire à la vérification menée par DEKRA.
- Présence d'un accompagnant
- Le client devra mettre à disposition de DEKRA les charges d'essais suffisantes et les moyens utiles à leur manutention, durant le temps nécessaire au bon déroulement des essais.
- Le client devra s'assurer que les appareils, installations, équipements sur lesquels DEKRA doit intervenir sont clairement identifiés.
- Préparation du réservoir à la charge du client (ouverture, vidange, nettoyage et remise en service)
- Conformément à nos conditions générales d'intervention, toute dégradation accidentelle liée à la manœuvre des équipements/installations dans le cadre de nos interventions ne pourra être imputée à DEKRA Industrial. Les manœuvres sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exploitant du site

○ ORGANISATION ET PLANNING

A la réception du présent document signé ou d'un bon de commande

○ CONDITIONS FINANCIERES (MONTANTS € HT)

Mission(s) périodique(s)

Mission(s)	Périodicité	Installations, équipements, opérations ou ouvrages concernés	Qté	Montant unitaire	Sous total selon périodicité
------------	-------------	--	-----	------------------	------------------------------

Equipements de travail

LEVMO01	SEMESTRIELLE	Vérification du chariot élévateur	1	42,00	84,00
LEVMO01	ANNUELLE	vérification périodique de 2 grues, 8 tables élévatrices, 1 mât de levage, 2 palans sur monorail, 1 palan sur potence et 3 ponts roulants	1	600,00	600,00

Les informations portées dans la colonne « Qté » (quantités d'équipements) sont indiquées seulement pour permettre une évaluation des montants.

De ce fait, elles n'ont aucun caractère contractuel.

Dans le cas où les prestations réellement effectuées enregistrent une variation de plus ou moins 10 % sur les quantités d'équipements contrôlés, le montant du forfait facturé pourra être ajusté.

Montant total 1^{ère} année 684,00 € HT

L'ensemble des missions telles que décrites ci-dessus vous est proposé pour un montant hors taxe en euros de :
six cent quatre-vingt-quatre euros

○ **CONDITIONS PARTICULIERES DE TARIFICATION**

- Les frais de déplacement sont compris dans notre offre.
- Pour toute intervention sur un site donné, le coût d'intervention de DEKRA ne sera jamais inférieur à 70,00 € HT.
- Le montant minimum de facturation est fixé à 150,00 € HT par site et par intervention.

○ **MODALITES DE PAIEMENT ET ADRESSE DE FACTURATION**

Modalités de paiement	Adresse de facturation <i>(Si les coordonnées ci-dessous ne correspondent pas veuillez rayer et compléter)</i>
Les factures sont émises après intervention, payables à 30 jours date de facture de préférence par Virement bancaire, postal par les soins du client au profit du compte de DEKRA Industrial SAS dont le RIB est joint au présent contrat.	LYCEE TECHNOLOGIQUE JEAN DUPUY 1 Rue Aristide Berges 65000 TARBES

Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.

TRANSMISSION DES RAPPORTS

Dans le cadre de notre politique de développement durable et pour une meilleure réactivité, vos rapports d'intervention vous seront transmis par voie électronique en fonction des choix que vous aurez cochés et aux adresses que vous aurez indiquées ci-après :

- ☒ par mail
☐ par votre accès sherlok

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE MAIL
RAUTURIER	Didier	Adjoint gestionnaire	06500276-goot@ac.toulouse.fr

DEKRA Simply Check

INNOVATION DEKRA

Visualiser l'état de vos équipements avec un smartphone



La vidéo ↑

« COMMENT FAIRE LE LIEN ENTRE LES RAPPORTS DE CONTRÔLE ET MON MATÉRIEL SUR LE TERRAIN ? »

- ✓ Le technicien DEKRA installe des puces RFID fonctionnant sans batterie sont apposées sur chaque équipement lors de la première inspection.
- ✓ L'utilisateur télécharge l'application DEKRA Simply Check sur son Smartphone.
- ✓ En scannant le tag, l'utilisateur peut lire instantanément la conclusion du rapport diffusé par le technicien DEKRA.

La solution permet d'optimiser et fluidifier le fonctionnement d'une entreprise ou d'un chantier tout en améliorant la sécurité des collaborateurs.

Le téléchargement de l'application sur le Store Android est gratuit et l'accès à la lecture des puces ne nécessite aucune identification. Toute personne présente sur le terrain peut visualiser les informations liées à la sécurité de l'équipement.



« COMMENT M'ASSURER QUE LE MATÉRIEL EST APTE À ÊTRE UTILISÉ OU À PARTIR EN LOCATION ? »



GARANTIT UNE UTILISATION DU MATÉRIEL EN TOUTE SÉCURITÉ



IDENTIFIE TOUT TYPE D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENTS



LIEN PHYSIQUE ENTRE L'ÉQUIPEMENT ET LE CONTRÔLE



UTILISABLE PAR TOUS LES INTERVENANTS SUR LE TERRAIN



DONNÉES SÉCURISÉES



ADAPTABLE À TOUS LES TYPES D'INSTALLATIONS ET D'ÉQUIPEMENT

TARIFICATION	De 1 à 10 Tags RFID (€/Équipement)	10 à 50 Tags RFID (€/Équipement)	>50 Tags RFID (€/Équipement)
1 ^{ère} intervention (fourniture Tags RFID, mise en place, Inscription au service)	8	7	6
Interventions suivantes (mise à jour des données à chaque intervention)	4	3	3

CETTE OFFRE INCLUT

- Le présent contrat comportant 6 pages
- Les conditions générales d'intervention (CGI) le cas échéant
- Les descriptifs de missions
- Toutes notes méthodologiques et mémoires le cas échéant
- Les conditions générales de DEKRA Industrial SAS
- Toutes annexes administratives et autres attestations le cas échéant

DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet en date de sa signature par les deux parties.

Pour les missions périodiques, il est conclu avec une prise d'effet au 1 février 2024 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction pendant 5 ans.

CONDITIONS DE VALIDITE DU CONTRAT

La durée de validité de la présente proposition de contrat est de trois mois à compter de sa date d'émission. Le client est tenu de retourner à DEKRA Industrial SAS les deux exemplaires signés du présent document avec paraphe sur toutes les pages. DEKRA Industrial SAS fait alors une revue de contrat, appose sa signature et adresse au client l'exemplaire original du contrat qui lui est destiné. Au besoin, et à titre de confirmation de son acceptation, le client pourra transmettre à DEKRA Industrial SAS un « Bon de commande » portant la mention explicite du numéro de l'offre de service DEKRA ou proposition de contrat à laquelle celui-ci se réfère. Toute modification des termes et conditions de la proposition de contrat doit faire l'objet d'un accord express des parties qui sera formalisé par le paraphe de chacun à côté de la modification.

Dans le cas d'un début d'exécution avant le retour signé du présent document, il est expressément convenu que ce début d'exécution ne vaut en aucun cas acceptation tacite du contrat.

Si les conditions de validité de la présente proposition de contrat ne sont pas remplies tout avis ou document émis par DEKRA Industrial SAS pourra être considéré comme nul de manière rétroactive.

TRANSFERT DU CONTRAT

Le client s'interdit de transférer ou céder tout ou partie des droits ou obligations qu'il tient du présent contrat ou substituer un tiers dans l'exécution de leurs obligations, sans le consentement préalable et écrit des autres membres.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du Contrat, des conditions générales de vente annexées aux présentes et déclare en accepter les termes.

Pour DEKRA Industrial SAS, Edité le 06/02/2024 à PAU Signé le <i>Signature</i> et cachet DEKRA YANNICK LADEVESE Chef de Secteur	Pour le CLIENT, A Signé le <i>Signature</i> et cachet client nom et qualité du signataire SIRET : APE :
--	--

REVUE DE CONTRAT

Cadre réservé à DEKRA

Effectuée le / /

Par